

Le conseil de développement

Le Conseil de développement (Codev) est une table ronde permanente des forces vives de l'agglomération pour réfléchir au développement du territoire.

Les membres

Il est composé de **50 membres** désignés par Laval Agglomération :

- > 30 représentent les syndicats, les associations, les chambres consulaires...
- > 20 sont des personnalités locales reconnues pour leur expertise.

Désignés pour 3 ans, ils se réunissent au moins deux fois par an.

Sa mission

- > Émettre des propositions pour guider l'action des élus de l'agglomération ;
- > Donner son avis en matière d'aménagement du territoire et de développement durable ;
- > Donner la parole à ceux qui font avancer l'Agglomération.

Le Codev participe à l'élaboration du **Projet de territoire** et devra apporter sa contribution à 4 grands chantiers thématiques :

- > l'avenir de l'agriculture,
- > le renforcement de la cohésion du territoire,
- > le soutien à l'économie sociale et solidaire
- > le développement de l'emploi industriel.

Contexte législatif

La loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, dite *Loi Voynet*, organise le principe d'un partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels et associatifs avec la création d'un Conseil de développement au sein de chaque agglomération.

“ Art. 26 (extrait)
"Un Conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, est créé par des délibérations concordantes des communes et des groupements ci-dessus mentionnés.
Le Conseil de développement s'organise librement. Il est consulté sur l'élaboration du projet d'agglomération.
Il peut être consulté pour toute question relative à l'agglomération, notamment sur l'aménagement et sur le développement de celle-ci."

Rapport EFESA - 2017 | Commission « Emploi, Formation, Enseignement supérieur, Apprentissage »

1, Place du Général Ferrié
CS 60809
53008 LAVAL Cedex

Ouverture du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

02 43 49 46

47

02 43 49 46

50

laval-agglo@agglo-laval.fr